

**RAPPORT N° 02/1-05**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REMPLACEMENT DE CANDELABRES D'ECLAIRAGE PUBLIC**  
**(REPARATIONS SUITE AU PASSAGE DU CYCLONE DINA)**

**APPROBATION DU PROJET**  
**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**  
**ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Suite au cyclone tropical intense DINA, de nombreux candélabres d'éclairage public ont été détériorés sur l'ensemble du territoire de Saint-Denis. Il s'agit de les remplacer à l'identique afin de rétablir parfaitement le fonctionnement des différentes installations.

Les travaux comprennent notamment :

- La fourniture et pose de candélabres E.P en aluminium et en acier galvanisé.
- La fourniture, pose et raccordement de luminaire d'éclairage public.
- Le raccordement au réseau de distribution, la mise en service et vérification des installations

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 130 000 euros HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 23 - article 2315.

Je vous demande donc :

- 1) D'approuver le projet dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le service technique (Service ELECTRICITE).
- 2) D'approuver la procédure de passation et les caractéristiques du marché (Appel d'offre ouvert suivant Article 58 à Article 60 du CMP).
- 3) De prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres pour l'exécution des travaux ; de m'autoriser à passer un marché avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres ou en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

**RAPPORT N° 02/1-05**

- 4) D'autoriser la signature du marché par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**DELIBERATION N° 02/1-05  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 1<sup>er</sup> mars 2002**

**OBJET**

**REPLACEMENT DE CANDELABRES D'ECLAIRAGE PUBLIC  
(REPARATIONS SUITE AU PASSAGE DU CYCLONE DINA)**

**APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le Rapport N° 02/1-05 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet dont les crédits sont prévus au chapitre 23 - article 2315.

**ARTICLE 2**

Approuve la procédure de passation et les caractéristiques du marché (Appel d'offre ouvert suivant Article 58 à 60 du CMP).

**DELIBERATION N°02/1-05**

**ARTICLE 3**

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres pour l'exécution des travaux et autorise le Maire à passer un marché avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres ou en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

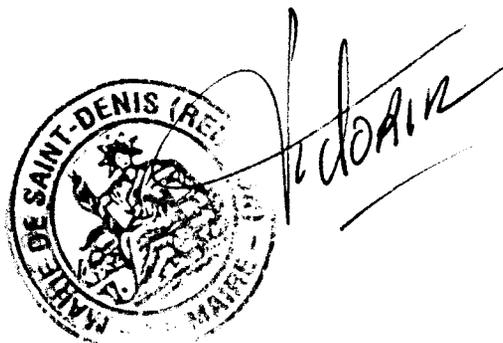
**ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le marché.

---

Pour extrait certifié conforme  
fait à Saint-Denis, le 07 MARS 2002

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



The image shows the official seal of the Mayor of Saint-Denis (Réunion). The seal is circular with the text "MAIRIE DE SAINT-DENIS (REUNION)" around the perimeter and "MAIRE" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to read "R. Victoria".



A rectangular stamp with a double border. The text inside the stamp reads: "REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA RÉUNION" at the top, "12 MARS 2002" in the center, and "ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS" at the bottom.